Image not found or type unknown

# Déclaration revenus locatifs meublés

Par **jeebz66**, le **30/04/2021** à **11:59**

Bonjour à toutes et à tous.

J'ai mis en location un logement meublé au 1er Novembre 2020.

Le bien se situe en Ile de France. Les locataires y sont restés jusqu'a fin décembre avant de partir sur un commun accord.

J'aurais aimé savoir si je pouvais bénéficier de l'exonération d'impot vu qu'il s'agit de seulement deux mois locations. j'ai vu qu'en temps normal il fallait créer un SIRET etc... Est-ce vraiment nécéssaire? Ou puis je le déclarer en revenus occasionels par exemple?

Je souhaite quand même faire les choses dans les règles. Quelle est ma solution?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés